



Questions et réponses

Présidence suisse de l'OSCE en 2014 et réunion du Conseil ministériel de l'OSCE en décembre 2014 à Bâle

Questions générales sur la présidence suisse de l'OSCE en 2014

www.dfae.admin.ch/osce2014

Qu'est-ce que l'OSCE et que fait-elle ?

Avec ses 57 Etats participants répartis entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, l'Organisation pour la sécurité et la collaboration en Europe (OSCE) est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde. Elle œuvre en faveur de la paix, de la démocratie et de la stabilité pour plus d'un milliard de personnes. L'OSCE définit la sécurité de manière globale, en y incluant une *dimension politico-militaire* (p. ex. contrôle des armements, lutte contre le terrorisme, prévention des conflits et recherche de solutions dans ce domaine), une *dimension économique-environnementale* (p. ex. promotion du développement économique et protection de l'environnement) et une *dimension humaine* (p. ex. défense des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit ainsi que missions d'observation des élections). → Voir aussi le site de l'OSCE (en anglais) sous www.osce.org/.

Pourquoi la Suisse participe-t-elle à l'OSCE ?

L'action pour la paix et la sécurité en Europe, dans ses régions limitrophes et dans le reste du monde, est une priorité de la politique étrangère de la Suisse. Conformément à la stratégie de politique extérieure 2012-2015 du Conseil fédéral, cet engagement repose, d'une part, sur la coopération internationale et, d'autre part, sur les activités de promotion de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la sécurité internationale. L'OSCE constitue donc pour la Suisse une importante plateforme de discussion dans le cadre de la coopération européenne et transatlantique. La Suisse se sert de l'organisation comme d'un forum lui permettant de débattre de questions relatives à la politique de sécurité avec tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi qu'avec les Etats-Unis et le Canada. Elle participe activement à ses conférences et à ses rencontres. Elle soutient en outre des projets de l'OSCE dans les domaines de la sécurité humaine et de la sécurité politico-militaire. En cas de besoin, elle met à disposition des experts qui interviennent en tant qu'observateurs électoraux, conseillers auprès de la police ou spécialistes de questions touchant aux processus constitutionnels, à la médiation, à l'état de droit et aux droits de l'homme dans le cadre de projets civils de promotion de la paix de durée limitée. → Voir aussi la fiche d'information « La Suisse et l'OSCE » sous www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/recent/dossie.Par.0005.File.tmp/Factsheet%20OSZE%20FR.pdf.



Des voix critiques estiment que l'OSCE a largement perdu de sa pertinence depuis la fin de la guerre froide. Que pense la Suisse du rôle de l'organisation en Europe aujourd'hui ?

Depuis sa création en 1975 par la signature de l'Acte final d'Helsinki, l'OSCE est une plateforme de dialogue politique primordiale qui regroupe un nombre croissant d'Etats aux spécificités géographiques, sociales, culturelles et politiques les plus diverses. Maintenir le dialogue entre ces nombreux pays à géométrie variable dans un monde toujours plus complexe constitue un défi de taille. Or, l'OSCE offre un cadre propice à cet échange. Les représentants des gouvernements de 57 Etats, soit la quasi-totalité de l'hémisphère nord, se réunissent une fois par semaine à Vienne pour discuter et prendre des décisions. L'intensité de ces contacts est unique et stimule la confiance réciproque. Il est toutefois clair que l'OSCE doit plus que jamais tenir compte des défis du XXI^e siècle. C'est la raison pour laquelle les processus de réforme sont essentiels. En particulier le processus «Helsinki +40», qui a été lancé en vue de 40 années d'existence de l'organisation en 2015, est important pour le développement de l'OSCE.

Quelles sont les priorités de la Suisse pendant sa présidence en 2014 ?

La présidence suisse de l'OSCE a pour mot d'ordre « Construire une communauté de sécurité au service des individus ». La Suisse entend promouvoir la sécurité et la stabilité, améliorer les conditions de vie des individus et renforcer la capacité d'action de l'OSCE dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique. Ces trois objectifs suprêmes découlent des valeurs fondamentales que sont la sécurité, la liberté et la responsabilité.

Concrètement, cela signifie que la Suisse souhaite contribuer, par le dialogue et des mesures de confiance, au règlement des conflits et à la normalisation à long terme des relations entre les parties aux conflits, en particulier dans les Balkans occidentaux et dans le Caucase du Sud. Pour améliorer les conditions de vie des individus, la Suisse souhaite avant tout protéger plus efficacement les droits de l'homme, en se mobilisant afin que les Etats participants de l'OSCE s'acquittent concrètement des nombreux engagements politiques qu'ils ont pris ces 40 dernières années. Afin de renforcer la capacité de l'OSCE, la Suisse veut travailler sur le développement de l'institution et en particulier accélérer le processus de réforme «Helsinki +40» pour permettre à l'OSCE de répondre aux défis du XXI^e siècle. En outre, la présidence suisse cherche à renforcer les capacités de médiation au sein de l'OSCE. → Voir aussi la feuille d'information sous www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/recent/dossie.Par.0010.File.tmp/Factsheet%20OSZE%20Schwerpunkte%20FR.pdf.

Que retirera la Suisse de sa présidence de l'OSCE en 2014 ?

Pour la Suisse qui n'est membre ni de l'UE ni de l'OTAN, l'OSCE constitue un forum dédié au dialogue et à la coopération internationale particulièrement important. En présidant l'OSCE, la Suisse concrétise l'une des priorités stratégiques de sa politique étrangère, à savoir son engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, tout en appliquant le principe fondamental de sa politique en matière de sécurité : assurer la sécurité par la coopération. Etat neutre, la Suisse a évidemment intérêt à ce que la stabilité et la sécurité continuent à prévaloir en Europe et dans les pays voisins. En prenant les rênes de l'OSCE, elle a l'occasion de démontrer qu'elle peut et veut contribuer à améliorer la sécurité et la coopération en Europe.

Au travers de sa présidence, la Suisse souligne aussi l'importance qu'elle accorde à la coopération transatlantique et eurasiatique. Ce mandat lui donne l'occasion d'approfondir ses relations avec nombre d'Etats engagés au sein de l'OSCE, dont quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, sept pays du G8 et les pays de l'UE.

La Suisse et la Serbie ont, par exemple, déposé une candidature commune pour assumer la présidence de l'OSCE à tour de rôle en 2014 et en 2015. Coordinant les objectifs et les priorités de leurs présidences consécutives, les deux pays collaborent aussi étroitement pour leur mise en œuvre.

Leurs relations bilatérales reposent ainsi sur un nouveau pilier qui permettra à la Suisse d'étendre son rayon d'action en Europe du Sud-Est.

Qui assume la présidence suisse de l'OSCE au niveau fédéral?

Le Président de la Confédération Didier Burkhalter assume en 2014 la présidence de l'OSCE en sa qualité de ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, une Task Force composée d'une vingtaine de diplomates et d'autres collaborateurs du DFAE a été créée au sein du DFAE pour les préparatifs et le suivi de la présidence suisse de l'OSCE en 2014. Elle travaille en étroite collaboration avec la représentation permanente de la Suisse auprès de l'OSCE à Vienne, le DDPS ainsi que d'autres services fédéraux compétents.

Quel sera le coût total de la présidence suisse de l'OSCE ?

L'organisation de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui se tiendra au début du mois de décembre 2014 à Bâle, compte au nombre des obligations courantes de l'Etat présidant l'institution. La confédération a débloqué 10,77 millions de francs pour les préparatifs et la tenue de cet événement.

Le 28 août 2013, le Conseil Fédéral a en outre approuvé et transmis au Parlement un message portant sur les mesures de sécurité qui devront être prises à cette occasion (voir aussi le communiqué de presse sous www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=49999). Les ressources financières consacrées à la sécurité de cette grande manifestation politique s'élèvent à un maximum de 7,4 millions de francs, dont 5,4 millions seront mis à la charge de la Confédération et 2 millions à la charge du gouvernement de Bâle-Ville.

Quant aux coûts de personnel de la présidence suisse de l'OSCE, ils seront compensés au niveau interne par le DFAE.

Questions sur la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE du 4 et 5 décembre 2014 à Bâle

Qu'est-ce que le Conseil ministériel de l'OSCE ?

Le Conseil ministériel est l'organe de décision et de direction principal de l'OSCE. Regroupant tous les ministres des affaires étrangères des Etats participants, il se réunit une fois par année, généralement en décembre.

Pourquoi le Conseil ministériel de l'OSCE se réunira-t-il à Bâle en 2014 ?

L'organisation et la tenue de la réunion du Conseil ministériel comptent au nombre des obligations courantes de l'Etat assumant la présidence de l'OSCE. Le Conseil fédéral a décidé en septembre 2012 que cette rencontre aurait lieu à Bâle (voir aussi le communiqué de presse sous www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media/single.html?id=46071). Bâle est située aux confins de trois pays et à proximité d'un aéroport international. Son centre de congrès dispose en outre d'infrastructures idéales pour les événements de grande ampleur. Les autorités bâloises ont assuré la Confédération de leur soutien, afin que la Suisse puisse consolider son image d'hôte d'importantes conférences internationales.

Bâle est traditionnellement aussi considérée comme une « ville de la paix » ; elle a déjà accueilli nombre d'autres manifestations, comme le rassemblement œcuménique « Justice, paix et sauvegarde de la Création » en 1989, l'anniversaire des 100 ans du Congrès sioniste de 1997 ou la fête des 100 ans du Congrès pour la paix en 2012. Si l'on remonte plus loin dans le temps, on peut aussi mentionner le rôle du bourgmestre Wettstein dans les négociations qui ont débouché sur le traité de Westphalie, le rôle important des humanistes à Bâle, le Congrès sioniste de 1987 ou la conférence pour la paix de 1912.

Bâle dispose-t-elle du savoir-faire nécessaire pour organiser un événement d'une telle envergure ?

Bâle organise régulièrement de prestigieuses foires internationales comme « Art Basel » ou « Baselworld » et a aussi apporté la preuve de ses compétences lors du Championnat d'Europe de football 2008, durant lequel elle a été la principale ville suisse à accueillir les matchs, expériences qui sont prises en compte pour planifier et organiser la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

En quoi Bâle profitera-t-elle de la conférence du Conseil ministériel de l'OSCE ?

La conférence du Conseil ministériel de l'OSCE suscitera l'attention des médias et donnera à Bâle un rayonnement international, qui lui permettra d'augmenter sa notoriété à l'échelle mondiale et de consolider son image positive de ville culturelle, accueillant des congrès et d'autres événements internationaux. Par ailleurs, Bâle pourra contribuer activement à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la sécurité et de la paix dans le monde, ce qui aura des retombées positives sur son image. Son engagement se traduira aussi par un gain économique, puisqu'il est prévu que les quelque 2000 membres de délégation et journalistes présents dépenseront entre deux et trois millions de francs pour le logement, les repas, les transports, etc.

Quelle est la structure d'organisation de l'événement à Bâle ?

Le projet, géré au niveau gouvernemental, a été confié à un comité de pilotage composé de Guy Morin, président du Conseil exécutif, Baschi Dürr, directeur de la sécurité, Gerhard Lips, commandant de police, et Barbara Schüpbach, chancelière d'Etat. A cela s'ajoute une direction de projet couvrant les domaines de la sécurité, de la promotion économique et des relations publiques, de la manifestation parallèle destinée à la société civile et de la communication. L'office de tourisme et le centre de congrès de Bâle ainsi que EuroAirport sont également intégrés au projet.

Quelles sont les responsabilités et les compétences en matière de sécurité ?

La responsabilité et la mise en œuvre des mesures de sécurité incombent au canton de Bâle-Ville. La police cantonale de Bâle-Ville dirige le sous-projet sécurité et bénéficie du soutien d'autres forces de police (selon le Concordat réglant la coopération entre les polices de la Suisse du Nord-Ouest), sachant que la Convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) s'applique également ici.

En vertu de ses propres compétences, la Confédération assume des tâches dans le domaine de la sécurité intérieure (surveillance des frontières, protection de l'Etat, protection en vertu du droit international public, certaines compétences en matière de poursuite pénale). L'Office fédéral de la police (fedpol) est chargé, en collaboration avec les corps de police cantonaux et municipaux, de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que des mesures de sécurité en faveur des personnes jouissant d'une protection internationale. Le service de renseignement de la Confédération (SRC), rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), dirige le Centre fédéral de situation et le réseau national de renseignements.

La responsabilité des engagements incombe aux autorités civiles du canton de Bâle-Ville (voir aussi le message concernant l'arrêté fédéral relatif à la sécurité du Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle en 2014 sous www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/6129.pdf).

L'armée sera-t-elle mise à contribution ?

L'armée suisse aidera les autorités civiles à mettre en œuvre les mesures de sécurité dans le cadre d'un engagement subsidiaire comprenant surtout des prestations de protection de bâtiments et de personnes, de sauvegarde de la souveraineté et de sécurité de l'espace aérien ainsi que de soutien logistique.

Pourquoi des événements parallèles seront-ils organisés pour la société civile ?

Sur mandat du DFAE, la fondation *swisspeace* organisera une conférence parallèle des ONG qui se tiendra durant la semaine de la réunion du Conseil ministériel à Bâle. Pendant toute l'année de la présidence suisse de l'OSCE, d'autres événements seront mis sur pied pour la société civile dans la ville, le canton de Bâle-Ville ayant débloqué 200 000 francs à cet effet. Bâle a déjà œuvré en faveur de la paix par le passé et souhaite le montrer au travers de ces manifestations, dont le but est également d'éviter que la réunion du Conseil ministériel ne se déroule en vase clos.

Bâle dispose-t-elle d'une capacité hôtelière suffisante pour recevoir les délégations ?

Oui, l'office de tourisme de Bâle a réservé environ 2000 chambres dans la ville et ses alentours pour les participants à la conférence, soit 1600 chambres à Bâle même et 400 chambres dans la région. Tous les hôtels se trouvent en Suisse.

Combien coûtera au total la conférence du Conseil ministériel et qui paiera ?

La confédération a débloqué 10,77 millions de francs pour la tenue de la conférence du Conseil ministériel. Ce montant doit couvrir les frais relatifs à diverses activités de préparation, de planification et d'organisation, soit pour l'essentiel des installations et des mesures liées à l'infrastructure et à la logistique. Les coûts de la sécurité ne sont pas inclus dans ce montant.

En ce qui concerne les mesures de sécurité prises à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE, le Conseil fédéral a approuvé le 28 août 2013 un message et l'a transmis au Parlement (voir aussi le communiqué de presse sous www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=49999). Les ressources financières consacrées à la sécurité de cette grande manifestation politique s'élèvent à un maximum de 7,4 millions de francs, dont 5,4 millions seront mis à la charge de la Confédération et 2 millions à la charge du gouvernement de Bâle-Ville.

Lors de la session de printemps 2014, le Conseil des Etats se prononcera sur les mesures de sécurité déployées à l'occasion de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.